

09 déc 2022 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 9 décembre 2022

## Procédure simplifiée pour les recrutements Asile et Migration

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal permettant de recruter du personnel à court terme selon une procédure simplifiée.

Compte tenu de la nécessité de recruter rapidement du personnel supplémentaire dans le domaine de l'asile et de la migration, le Conseil des ministres a approuvé le 10 juin 2022 le projet d'arrêté royal fixant les conditions d'engagement par contrat de travail dans certains services publics (Asile et Migration).

Le recrutement plus rapide de ces membres du personnel devrait permettre à ces autorités d'asile de prendre des décisions plus rapidement et, par conséquent, de réduire la pression sur le réseau d'accueil. Concrètement, cela signifie que les sélections peuvent être organisées localement sans passer par la procédure Selor traditionnelle. Cela permet une procédure nettement plus rapide.

L'arrêté royal cessera d'être en vigueur le 31 décembre. Afin de permettre le recrutement, à très court terme, de personnel en nombre suffisant, il est proposé de recruter les profils pour cinq fonctions auprès du CGRA et de l'OE, par voie contractuelle, jusqu'à la fin du mois de juin 2023 et en utilisant la même procédure simplifiée. La mesure prévue dans l'arrêté royal du 14 juillet 2022 sera donc prolongée de six mois.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration  
Rue Lambermont, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 572 02 00  
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere  
Porte-parole  
+32 475 50 55 50  
[sieghild.lacoere@demoor.fed.be](mailto:sieghild.lacoere@demoor.fed.be)